

LANGAGE ECRIT EN ORTHOPHONIE : ACTUALISER L'ÉVALUATION ET LA REMEDIATION A TRAVERS LES RECOMMANDATIONS ECRITES DE BONNES PRATIQUES

Animé par : **Gilles LELOUP, Orthophoniste, Phd. Formateur, activité libérale et hospitalière au CERTA de Nice, Université Paris 7 et Université Côte d'Azur, Laboratoire CoBTek : Cognition BEhavior Technologie (EA 7876)**

PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS :

Problématique

Ces dernières années, de nombreuses publications scientifiques ont considérablement modifiées la compréhension et donc la remédiation des troubles du langage écrit. L'apport de ces données scientifiques et des nouvelles méthodologies de soin nécessitent de pouvoir proposer un état de l'art. Des recommandations de bonnes pratiques sous la direction du Collège Français d'Orthophonie ont donc été élaborées selon la méthode de recommandations par consensus formalisé. Cette méthode permet de formaliser les points de convergence entre les orthophonistes sur l'évaluation, la prévention et la remédiation des troubles du langage écrit chez l'enfant et l'adulte. Ces recommandations sont des propositions qui laissent au professionnel de santé toute autonomie dans sa pratique de soin qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations cliniques et des préférences du patient (HAS, 2020).

Objectif

Cette formation a pour objectif de diffuser les recommandations de bonne pratique du langage écrit élaborée par la profession. Ces recommandations de bonne pratique portent sur toute la diversité des troubles neurodéveloppementaux du langage écrit. Les quatre critères de diagnostic, de décision de soin, d'une approche thérapeutique centrée sur la personne et d'un parcours de santé qui structurent ces recommandations seront décrits, développés et appuyés à des exemples cliniques. L'argumentaire scientifique de ces recommandations permettra d'aborder les questions de méthodologie de soin curative, de compensation ou d'adaptation.

CONTENU :

1^{er} Demi- Journée : « Introduction à la méthodologie des recommandations de bonne pratique sur le langage écrit (RBP) ».

9h00 – 10h30 (1h30)

Echanges à partir du questionnaire remis aux stagiaires. Méthodologie des RBP par consensus formalisé.

Pause 10h30 – 10h45

10h45 - 12h30 (1h45)

Le principe d'une conduite de soin fondée sur les preuves (EBP), les niveaux de preuves (scientifiques, cliniques, la préférence du patient). Les fondements méthodologiques des

NB :

1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO – Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2022

conduites de soin, les questions cliniques et les lignes de bases.

Déjeuner de 12h30 – 14h00

2ème Demi -Journée : « Revue de littérature sur les diagnostics orthophoniques et la remédiation des troubles neuro-développementaux du langage écrit »

14h00 – 15h30 (1h30)

Le diagnostic orthophonique des troubles neuro-développementaux du langage écrit selon les RBP.

Pause 15h30 – 15h45

15h45 – 17h30 (1h45)

Les grands axes de remédiation et de modalités (fréquence, durée, nombre d'intervention en commun) des troubles neuro-développementaux du langage écrit selon les RBP.

3ème Demi -Journée : « Présentation des principales recommandations de bonne pratique selon les critères de diagnostic et de décision de soin ».

9h00 – 10h30 (1h30)

Présentation des principales recommandations selon le critère de diagnostic et mise en pratique par des situations cliniques (études de cas, interrogations cliniques).

Pause 10h30 – 10h45

10h45 – 12h30 (1h45)

Présentation des principales recommandations selon le critère de décision de soin et mise en pratique par des situations cliniques (études de cas, interrogations cliniques).

Déjeuner de 12h30 – 14h00

4ème Demi – Journée : « Présentation des principales recommandations de bonne pratique selon les critères d'une approche thérapeutique centrée sur la personne et du parcours de santé ».

14h00 – 15h30 (1h30)

Présentation des principales recommandations selon le critère d'une approche centrée sur la personne et mise en pratique par des situations cliniques (études de cas, interrogations cliniques).

Pause 15h30 – 15h45 (1h30)

15h30 – 17h30 (1h45)

Présentation des principales recommandations selon le critère du parcours de santé et mise en pratique par des situations cliniques (études de cas, interrogations cliniques). Synthèse des 4 demi-journées avec un Quizz.

ATTENTION nombre de stagiaires limité : 25 personnes maximum.

NB :

1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO – Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2022

Dates : **Jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30**
Soit 14 heures de formation

Lieu : **Centre Jean XXIII – 10 Chemin du Bray - Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY**

Inscription (frais de repas inclus) via le site Internet www.amo74.fr

APRÈS VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE, IMPRIMEZ LE CONTRAT ET RENVOYEZ-LE SIGNÉ AVEC VOS CHÈQUES À

Responsable AMO du stage : Claire BREGEARD, 37 Rue de Lachat Annecy-le Vieux 74940 ANNECY
Adresse mail : c.bregeard@brege.net

Adhérent : 350 € (chèques : 50 € + 300 €)	Non-adhérent : 425 € (chèques : 50 € + 375 €)	Convention employeur : 650 € (règlement : 50 € + 600 €)
--	--	--

NB :

1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)